
Don du citoyen Roy, dit Royé, médecin vétérinaire à Langres, qui offre le traitement de 750 livres attaché à ses fonctions, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Roy, dit Royé, médecin vétérinaire à Langres, qui offre le traitement de 750 livres attaché à ses fonctions, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 416-417;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30914_t1_0416_0000_15

Fichier pdf généré le 22/01/2023

PRONCE (*volont.*), CLAUDE (*cap^{ai}*), DUCHEMIN (*cap^{ai}-four.*), MASI (*four.*), GEORGIN (*cap^o*), GRIMON (*volont.*), GEORGIN (*sergⁱ*), BELLEAU, CAUZIER (*sergⁱ*), L. HUSSON (*four.*), Gabriel DESPON, FRANÇOIS (*tambour grenad.*), L. H. FRANÇOIS (*grenad.*), N. GOURCEL (*grenad.*), T. CHATEL (*sergⁱ*).

2^e b^{on} 18^e rég^t d'infanterie. — Les soldats, sous-officiers et officiers, après lecture de l'adresse de la Société populaire et républicaine de Maubeuge, et observé que d'après la loi, l'armée n'était point délibérante, ont déclaré à l'unanimité absolue qu'ils obéiraient aux ordres de la Convention et à toutes celles émanées d'elle. Ils ont juré de *Vivre libre*, combattre les ennemis de la patrie et mourir pour la défendre :

LA FORGE (*cap^{ai}*), VASSON, VIGNON (*lieut.*), DEMOULINS (*cap^{ai}*), DUBOIS, DESFRANÇAIS (*cap^o*), HENIN (*cap^{ai} des grenad.*), BORRELY (*grenad.*), PINTU (*fusil.*), MONGE, J. SOUTRIN, FERRY, BEGEON, MIROIRS (*four.*), DU COUDRAY (*cap^o* et membre de la Sté de Maubeuge), SAVOYE (*grenad.*), QUILLE, PION, HERBERT (*s.-lieut.*), BULLOR, LOISEAU (*cap^o*), HENRY, NICOLAS (*grenad.*), TRINQUIE, A. BAROUGE (*grenad.*), HUBERT, MAZERON, DUFLOT (*lieut.*), REDRANT, S. SOUNEVIR, GODBERT, JACOB, NUHER (*s.-lieut.*), MANGNE, ROSIN, MAS-SON, P. PROSE, PILLARE, ROBINNE (*adjud. des vivres*), SEGUY, LAVICTOIRE, POITRINEL, TOURMOLLE (*chef de bureau*), GENEST, DESCHOSSE, DERIAS, PAILLETTE, CLÉMENT (*cap^{ai}*), St MARTIN (*cap^{ai}*), AVRIAS [écrit de la même main, semble-t-il], AVUSASE, BLARIEU (*sergⁱ*), CAMUS, LAFAUCHE, DELAIR, DU CHEMIN, JELLENET, CHAPOT, PODRIER, NOTTENT, FRONTVILLE, VEU, ANTOINE, SANS REGRET, LAPRUDANCE, RENARD, LAMONTAGNE, Phébus CAUSTE.

18

La société populaire et montagnarde de Vienne-la-Patriote, félicite la Convention sur ses travaux ; elle demande l'échange de prisonniers.

Mention honorable de l'adresse, et renvoi au comité de salut public (1).

19

La société montagnarde d'Embrun, département des Hautes-Alpes, invoque la foudre vengeresse d'une nation qui combat pour la liberté du monde : elle ne signera de paix avec les rois, que lorsqu'elle sera scellée du sang de tous les despotes.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Embrun, s. d.] (3).

« Citoyens représentans,

L'Anglais fuyant lâchement d'une ville acquise

(1) P.V., XXXIII, 274. B⁴ⁿ, 24 vent. (1^{er} suppl^t).
(2) P.V., XXXIII, 275. B⁴ⁿ, 24 vent. (1^{er} suppl^t)
et 25 vent.

(3) C 295, pl. 992, p. 23.

et livrée par le crime ; l'Anglais battu sous les murs de Dunkerque par les soldats de la liberté ; l'Anglais glacé par la crainte de voir le drapeau tricolore floter incessamment sur les bords de la Tamyse, ose aujourd'hui parler d'une paix provisoire, et cette proposition insidieuse, répétée dans tous les Cabinets corrompus de l'Europe, trouve des partisans sur la terre de l'égalité.

Et nous aussi nous voudrions la paix ; car si elle est douce pour tous, elle l'est surtout pour les habitans du théâtre de la guerre, mais nous la voulons durable, perpétuelle, telle enfin que les amis de l'humanité l'ambitionnent, et les despotes ne la désirent que pour rétablir leurs forces épuisées, ou donner une nouvelle activité à leur abominable système de séduction.

Défiez-vous, Citoyens représentans, des élans d'un cœur sensible, la pitié ne saurait trouver place au milieu des camps et des arsenaux qui couvrent le sol de la République, il ne peut en sortir que la terreur, la foudre et la mort.

Nous l'invoquons cette foudre vengeresse d'une nation qui combat pour la liberté du monde, elle ne doit rester oisive dans les mains de nos généreux défenseurs que lorsqu'il n'existera dans l'univers ni trônes, ni tyrans.

Alors nous aurons la paix, mais nous ne la signerons pas avec des rois, car leur dernière heure est sonnée, nous la conclurons avec nos frères de tous les pays, de toutes les sectes, de toutes les langues, elle sera scellée du sang de tous les despotes.

Représentans, vous avez consacré ce grand principe dans notre sublime Constitution. Le peuple français est l'ami, et l'allié naturel des peuples libres, il ne sauroit donc être l'ami et l'allié des esclaves.

Vous êtes investis de toute la confiance d'un grand peuple, vous avez prouvé que vous en êtes dignes, vous êtes les dépositaires de toute sa force, soufflez les pigmées qui croient dans leur orgueil pouvoir entraver son bonheur, et l'univers sera heureux ».

FANTIN (*présid.*), DÉVILLE, SILVAIN (*secrét.*), PIORRY (*secrét.*).

20

Le comité révolutionnaire de la commune de Coulommiers invite la Convention nationale à rester sur la Montagne, et la félicite du décret qui rend la liberté aux nègres. Il annonce que les citoyens et citoyennes de cette commune ont déposé, pour leurs frères d'armes, 600 chemises, 33 draps, 7 nappes, 8 paires de souliers, 2 habits uniformes complets, et autres effets ; 117 liv. dont 27 en numéraire, un couvert, une tasse et autres objets d'argent, un paquet de galons d'or et d'argent, le tout pesant 16 marcs.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

21

Les administrateurs du département de la Haute-Marne font part à la Convention nationale que le citoyen Roy, dit Rayé, médecin vétérinaire à Langres, adjoint aux inspecteurs

(1) P.V., XXXIII, 275. B⁴ⁿ, 24 et 25 vent. (1^{er} suppl^t).

chargés de la réception et estimation des chevaux destinés à la remonte de la 4^e division, fait don à la patrie du traitement de 750 liv. attaché à ses fonctions.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

22

La société populaire de Charbuy, district d'Auxerre, félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et lui fait part que les citoyens de cette commune ont donné, pour les défenseurs de la patrie, 84 chemises, des draps, des couvertures, cent livres de vieux linge et de la charpie : elle fait part aussi que les concitoyens, quoique pauvres en production, avertis à dix heures du soir que leurs voisins étoient menacés de la famine, le grain a été battu toute la nuit, et rendu au marché d'Auxerre, dès le matin, avec le courage et les sentimens de la plus pure fraternité.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

23

L'agent national près le district d'Etampes écrit au président de la Convention que, depuis le 22 frimaire dernier, il n'a pas donné avis du succès des ventes des biens d'émigrés, parce que le prix ne faisoit que doubler l'estimation. Il annonce quatre parties de vente ; l'une estimée 300 liv., adjugée à 1,805 liv. ; une autre de 348 liv., 1,840 liv. ; une autre de 615 liv., à 3,500 liv. ; et une autre de 1,200 liv., à 3,700 liv.

Il ajoute que la société populaire d'Etampes a armé, équipé, et fait partir un cavalier, et qu'un second partira au premier jour.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au ministre de la guerre (3).

24

Les sans-culottes de la société populaire de la commune de Craponne, département de la Haute-Loire, annoncent qu'ils viennent d'armer et équiper un cavalier (leur ci-devant vicaire), qui a été accepté par le commissaire Reynaud, représentant du peuple.

Cette société désireroit que la Convention voulût lui accorder la chapelle des ci-devant Pénitens blancs, pour tenir ses séances.

Elle vient d'expédier à l'armée de Perpignan un tonneau de vieux linge pour nos frères blessés, et 76 paires de souliers pour ceux qui combattent nos ennemis.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (4).

(1) P.V., XXXIII, 275. Bⁱⁿ, 25 vent (1^{er} suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 275. Bⁱⁿ, 24 et 28 vent. (1^{er} suppl^t) ; *Ann. patr.*, p. 1947 ; *C. Eg.*, n^o 573 ; *M.U.*, XXXVII, 380.

(3) P.V., XXXIII, 276. Bⁱⁿ, 23 et 25 vent. (1^{er} suppl^t) ; *C. Eg.*, n^o 573 ; *M.U.*, XXXVII, 381 ; *Ann. patr.*, p. 1951.

(4) P.V., XXXIII, 276. Bⁱⁿ, 28 vent. (1^{er} suppl^t).

25

L'agent national du district de Castel-Sarrazin instruit la Convention que le défaut de géomètre intelligent avoit suspendu la vente des biens des ci-devant ; mais qu'une première adjudication vient de se faire au prix de 68,355 liv., dont l'estimation n'avoit été portée qu'à 36,056 liv.

Insertion au bulletin (1).

[Castelsarrazin, 30 plu. II] (2)

« Citoyen président,

Le deffaut d'arpenteurs et géomettres entendus, avaient jusque ici retardé la vente des biens de messieurs les ci-devant comtes, barons, prêtres et marquis, de toute la canaille enfin qui infestaient notre territoire. Je te préviens aujourd'huy que nous n'avons rien perdu pour attendre. Les ventes commencèrent avant-hier avec un succès incroyable, elles se continueront sans interruption jusqu'à leur entière perfection. L'estimation de cette première adjudication étoit de 36.056 l., elle s'est portée à 68.355 l. dont partie des objets vendus ont quintuplé le prix de l'estimation. Nos sans-culottes ont oublié les vieilles sornettes dont leurs bonnes mamans les berçaient, ils ne croient plus aux revenants. Ça va et ça ira. S. et F. ».

SEGUY (*agent nat.*).

26

La société républicaine de Campagnac, département du Tarn, félicite la Convention sur ses travaux, et annonce que la municipalité vient de faire remettre au district l'argenterie de l'église, pesant 4 marcs 5 gros.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

27

L'agent national du district de Dieuze écrit que les ventes des biens d'émigrés sont commencées dans ce district, et qu'elles doublent et au-delà l'estimation : il ajoute que les citoyens de ce district ne croient nullement aux revenans ; qu'ils sont même plus amateurs de ces biens que de ceux provenans de maisons religieuses.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines (4).

(1) P.V., XXXIII, 276. Bⁱⁿ, 23 vent. ; *M.U.*, XXXVII, 381 ; *Ann. patr.*, p. 1951 ; *C. Eg.*, n^o 573.

(2) C 294, pl. 981, p. 36.

(3) P.V., XXXIII, 277. Bⁱⁿ, 24 et 25 vent. (1^{er} suppl^t).

(4) P.V., XXXIII, 277. Bⁱⁿ, 23 vent. ; *Ann. patr.*, p. 1951 ; *C. Eg.*, n^o 573 ; *M.U.*, XXXVII, 381.